



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/21040
21 décembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 21 DECEMBRE 1989, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE
L'ITALIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Conformément aux dispositions de l'Article 35 de la Charte des Nations Unies, j'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, d'attirer votre attention sur la situation grave découlant des mesures oppressives prises par le Gouvernement roumain.

Je vous prie de convoquer d'urgence une réunion du Conseil de sécurité pour examiner cette situation qui est une source de grave désaccord entre nations.

(Signé) Vieri TRAXLER
